

## **BOURSES NATIONALES ET DEPARTEMENTALES 2022/2023**

Chers parents,

Vous trouverez ci-joint deux courriers informatifs concernant :

- LES BOURSES NATIONALES
- LES BOURSES DEPARTEMENTALES

### **LES BOURSES NATIONALES**

La campagne de **bourse nationale** 2022/2023 est ouverte jusqu'au **jeudi 20 octobre 2022**, délai de rigueur. Les demandes se font par internet sur le site suivant :

- Rendez-vous sur le lien <https://educonnect.education.gouv.fr/>

Pour déposer votre dossier de bourse nationale sur internet vous devez **seulement** vous munir de votre **avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021**.

Si l'année scolaire dernière vous avez donné votre consentement à l'actualisation des données fiscales, alors vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée scolaire.

La bourse est calculée en fonction de vos revenus 2021. Un simulateur est accessible sur le site du ministère

<https://services-en-ligne.education.gouv.fr/pid36734/simulateur-de-bourses-au-college.html>

Les demandes se font prioritairement par internet, cependant, en cas de difficulté, vous pouvez prendre contact avec le service intendance du collège **au 04 77 91 79 10** ou par mail [intendant.0421451z@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0421451z@ac-lyon.fr) pour une aide éventuelle.

### **LES BOURSES DEPARTEMENTALES**

En ce qui concerne **la bourse départementale**, elle est accordée cette année à chaque collégien à condition qu'il soit boursier national, scolarisé et domicilié dans la Loire. Pour en bénéficier, vous devez compléter le coupon-réponse ci-joint et le remettre au service gestion du collège, à Mme Moulin.

***Pour plus d'informations veuillez consulter le site du Collège Marc Seguin***